

Questions orales

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le comité permanent étudie actuellement les articles concernant cette proposition. Je n'ai pas l'intention de ressasser à la Chambre les entretiens qui ont lieu devant le comité permanent au sujet de la loi sur les banques. J'ai un peu dérogé à ce principe la semaine dernière, mais je ne pense pas qu'il soit opportun de répéter à la Chambre ce qui se passe au comité permanent.

M. Knowles: Il ne s'y passe rien.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE REPRÉSENTANTS DU FORUM FOR YOUNG CANADIANS

Mme le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur la présence, à notre tribune, de représentants du Forum for Young Canadians qui célèbre aujourd'hui son cinquième anniversaire. Les députés savent que cet organisme organise des stages intensifs à Ottawa pour permettre à ses membres de se familiariser avec notre système politique. En cinq ans, ce forum a décerné 1,800 diplômes. J'ai pensé que les députés tiendraient à présenter à tous ces jeunes leurs meilleurs vœux de réussite.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1130)

LA CONSOMMATION

LES NORMES DE SÉCURITÉ POUR LES BICYCLETTES D'ENFANTS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Merci, madame le Président. J'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations une question qui préoccupe beaucoup les pédiatres canadiens. Elle concerne les sièges d'enfant peu sûrs que l'on trouve de plus en plus fréquemment installés au-dessus du garde-boue arrière des bicyclettes et qui risquent de causer de graves blessures aux tout-petits qui ne sont absolument pas protégés en cas d'accident ou de collision à l'arrière. Son ministère a-t-il fait vérifier ces sièges pour s'assurer qu'ils ne présentent aucun danger?

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il me fait plaisir de constater l'intérêt du député pour cette question. Il a au préalable informé les autorités de mon ministère de l'urgence à vérifier cette chose et à approuver si possible des normes susceptibles de protéger davantage les enfants qui font maintenant des promenades à bicyclette avec leurs parents. Je trouve que les craintes de l'honorable député sont fondées et je peux l'assurer que les autorités de mon ministère vont immédiatement entreprendre des recherches afin de mieux informer les parents qui emmènent ainsi leurs enfants sur des bicyclettes des dangers inhérents à de telles ballades et essayer de déterminer des normes minimales de protection pour les enfants.

[Traduction]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Loin de moi l'intention de pousser le gouvernement à s'ingérer de façon injustifiée dans la

vie des gens, mais j'estime vraiment que l'État a dans ce cas-ci un rôle à jouer pour protéger les cyclistes.

Pour le bien de nos enfants, le ministre ne pourrait-il pas exiger que ces sièges soient munis d'un dispositif qui empêche les jambes des enfants de se prendre dans les rayons de la bicyclette, et obliger les enfants à porter un petit casque pour leur protéger la tête?

[Français]

M. Ouellet: Madame le Président, je partage les inquiétudes de l'honorable député et je peux l'assurer que ses suggestions et recommandations seront transmises à mes fonctionnaires et qu'il y donneront certainement suite.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES PÊCHERIES

LES MESURES VISANT À EMPÊCHER LA POLLUTION DE L'EAU

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et a trait au jugement rendu cette semaine par le juge Martland qui a déclaré inconstitutionnel l'article 33(3) de la loi fédérale sur les pêcheries.

Quelles mesures le ministre a-t-il prises à la suite du jugement de la Cour Suprême? Comment le ministre empêchera-t-il les gens de jeter des déchets de bois, des souches ou d'autres débris dans les cours d'eau poissonneux tout en respectant en même temps le droit qu'ont les provinces de légiférer en matière d'abattage de bois dans le bassin hydrographique adjacent?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je n'ai pas encore obtenu une analyse officielle des répercussions que pourrait avoir la décision rendue à cet égard par la Cour Suprême cette semaine. Tout ce que je puis dire, c'est que la disposition qui a été rejetée avait été adoptée unanimement par le Parlement; peut-être avait-elle été formulée en termes un peu trop généraux.

J'attendrai l'avis de nos conseillers juridiques, mais entre-temps, puisqu'il existe d'autres dispositions de la loi sur les pêcheries qui nous permettent de prévenir des dommages graves à l'habitat des poissons et à l'environnement, nous allons continuer à les faire appliquer. A mon avis, cette situation illustre probablement le besoin d'une approche plus rationnelle quant à l'utilisation commerciale de ressources comme l'eau. Je préconise d'ailleurs une telle politique depuis longtemps.

M. Siddon: Je voudrais relever les dernières observations du ministre. Il me semble que le ministre a maintenant eu l'occasion d'approfondir les motifs du jugement et de consulter son collègue, le ministre de la Justice, qui siège à sa gauche. Le ministre nous dirait-il si l'article 33(3) est problématique à cause du principe des pouvoirs qui y sont énoncés, apparemment en contradiction avec l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ou simplement à cause de la formulation de l'article 33(3) qui, comme le ministre l'a fait remarquer, semble conférer des pouvoirs très étendus aux responsables fédéraux des pêches sans qu'il leur incombe de prouver la probabilité des dommages au milieu de vie du poisson?